

Date de dépôt: 5 avril 2007

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour une sécurisation du trottoir de la route du Grand Lancy

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 1570 sur la base d'un rapport de la commission des pétitions du 25 septembre 2006, dont les textes sont joints en annexe.

Préambule

Il convient de rappeler que la pétition P 1570 a été déposée le 21 avril 2006 et a notamment donné lieu à l'audition par la commission précitée, le 28 août 2006, d'un collaborateur de l'office cantonal de la mobilité (OCM). Depuis lors, plusieurs projets de réaménagement ont été élaborés par l'Etat, en concertation avec la commune d'Onex, mais ont rencontré des oppositions aussi bien des riverains que de l'ATE et de la CMNS.

Démarches effectuées par l'OCM

Il est à rappeler que la route du Grand-Lancy est dépourvue de trottoirs sur sa plus grande longueur. La largeur de sa chaussée ne permet pas le croisement des bus TPG et aucun aménagement cyclable n'est actuellement praticable.

La nécessité de réaménager la route du Grand-Lancy est identifiée depuis un certain temps par les services de l'Etat. Un projet de reconstruction de l'ensemble de la route existe depuis les années 80. Il fonde les préavis émis par les services à l'égard de toute demande d'autorisation de construire.

L'étalement urbain a rattrapé ce secteur du canton, ce qui renforce la pertinence de procéder à une adaptation de l'ensemble de l'axe.

Différents projets successifs sur le tronçon situé au droit de Belle-Cour, ont consisté à élargir la chaussée au gabarit nécessaire au passage et à une progression facilitée des TPG, à offrir des itinéraires protégés pour les cycles, des trottoirs généreux et sûrs pour les piétons, et à sécuriser les carrefours.

Toujours conduits en concertation avec la commune d'Onex, ces projets d'ensemble ont rencontré une résistance de riverains touchés par les emprises nécessaires et des associations de défense du patrimoine (route historique suisse).

La construction du quartier de Belle-Cour constitue finalement la première concrétisation de ce réaménagement nécessaire. Tenant compte à la fois des conclusions de l'étude d'impact (besoins d'alimentation du quartier lui-même) et de la volonté de réaménager progressivement l'ensemble de la route du Grand-Lancy, le DCTI a déposé un projet partiel qui traduit l'élargissement nécessaire sur ce tronçon.

Ce projet a cependant rencontré l'opposition des riverains, de l'ATE et de la CMNS. La commune d'Onex a en outre émis des demandes complémentaires relatives aux traversées piétonnes et au contrôle de la vitesse du trafic.

Il en est résulté une procédure actuellement pendante auprès du Tribunal administratif.

Dans l'intervalle, une nouvelle variante d'aménagement provisoire a été élaborée en lien avec la commune d'Onex et l'OCM. Ces réflexions ont débouché sur le dépôt d'une demande complémentaire fin 2006. L'autorisation de construire attendue devrait permettre un début de réalisation à l'été 2007, sous réserve d'une ou plusieurs oppositions.

Cette solution renonce aux aménagements cyclables, assainit localement les traversées piétonnes et trottoirs, et permet le passage des TPG.

Les remarques des pétitionnaires gardent ainsi toute leur pertinence quant au traitement à opérer en amont et en aval de ce tronçon.

Par ailleurs, l'intérêt majeur d'une connexion du secteur Bernex-Confignon à la gare de Lancy-Pont-Rouge de CEVA et de la zone La Praille-Acacias par les TPG constitue une motivation déterminante en faveur d'une opération à relativement court terme. Le projet de tram Onex-Bernex postule d'ailleurs une desserte complémentaire par bus sur cet axe (lignes TPG actuelles K et L).

Enfin, la poursuite de la densification du secteur (Belle-Cour, EMS fondation Butini, etc.) requiert la réalisation de parcours piétonniers suffisamment larges, de quais pour les futurs arrêts TPG et de nouvelles traversées piétonnes.

L'OCM et le DCTI rejoignent donc le diagnostic de la commission des pétitions pour qu'une réalisation intervienne au plus tôt afin de satisfaire les besoins précités.

Les propositions de la commission des pétitions nécessitent toutefois des réponses nuancées concernant les points suivants :

- L'OCM juge opportune la mise en place d'un kit-école accompagné d'une limitation de la vitesse à 40 km/h. Il en entreprend immédiatement l'instruction.
- La mise en terre des poteaux électriques, au-delà d'un coût important, ne pouvant s'agir en outre que d'une opération provisoire, mettrait en péril l'arborisation riveraine dont la présence fonde une bonne partie des oppositions à tout réaménagement.
- La mise en place de barrières longeant les trottoirs les plus étroits est difficilement envisageable. La largeur des trottoirs dont il est question varie en effet entre 0,90 et 1,20 mètre. Dès lors qu'une barrière ne peut se réaliser qu'avec un retrait de 30 cm, l'espace de trottoir serait réduit à une largeur qui ne permettrait plus le croisement des piétons.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est favorable à l'engagement d'un processus conduisant à la réalisation aussi rapide que possible d'un aménagement routier provisoire sécurisant les trottoirs (largeur minimale de 2 mètres), accordant des traversées piétonnes protégées et élargissant la chaussée à 6 m minimum, afin de permettre le passage de lignes TPG entre Confignon et le Grand-Lancy.

Le Conseil d'Etat a également demandé à ses services d'engager l'étude de réaménagement de l'ensemble de la route du Grand-Lancy, en collaboration avec toutes les parties intéressées, et compte tenu des préoccupations légitimes auxquelles l'adaptation de cet axe routier doit répondre (respect du caractère paysager et historique de la voie, itinéraires cyclables, confort et sécurité des piétons, sécurisation de l'ensemble des carrefours, etc.).

Toutefois, il y a lieu de relever d'ores et déjà que, compte tenu de l'espace disponible et de la longueur du tronçon entre l'avenue des Communes Réunies et la route de Chancy, soit plus de 2 kilomètres, ce projet impliquera de nombreuses contraintes, dont des acquisitions de terrains, des abattages d'arbres et un coût élevé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer

Annexe :

Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une sécurisation du trottoir de la route du Grand-Lancy (P 1570-A)

Secrétariat du Grand Conseil**P 1570-A**

Date de dépôt: 25 septembre 2006

Messagerie

Rapport**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une sécurisation du trottoir de la route du Grand Lancy****Rapport de M^{me} Sylvia Leuenberger**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions, sous les présidences d'Emilie Flamand, puis d'Eric Leyvraz, a examiné la pétition 1570 les 12 juin, 28 août et 4 septembre 2006.

Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier. Il en est remercié. Cette pétition soulève le problème d'un trottoir très dangereux pour les piétons aux abords de l'école d'Onex-Belle-Cour, le long de la route cantonale du Grand-Lancy à Onex.

Audition du 12 juin***M^{mes} Céline Brasier et Charlotte Bruttomesse, pétitionnaires***

Les pétitionnaires, des mamans pour la plupart, nous expliquent qu'elles sont confrontées à ce parcours dangereux, d'environ 500 mètres, pour accompagner les enfants à l'école quatre fois par jour. Le trottoir en question est étroit (60 cm de large où sont implantés des poteaux électriques) et vétuste. Rien n'a encore été fait malgré les relations entre la commune et le département, qui pourtant sont au courant de ce dossier. La visibilité de plus n'est pas bonne. La vitesse n'est pas limitée devant l'école, de plus de

fréquents excès de vitesse sont constatés, alors que la limitation à 40 km/h est la règle pour pratiquement toutes les écoles du canton.

Les mamans disent avoir peur d'emprunter ce trottoir qui n'est, en outre, pas dégagé pendant l'hiver. Elles remarquent pour finir que les parents amènent leurs enfants à l'école en voiture, ce qui rend la situation encore plus invivable. Les habitants riverains sont d'accord que des mesures soient mises en place.

Il y a trois ans déjà que la commune partage les préoccupations signalées par les pétitionnaires, mais l'ATE avait alors déposé un recours afin de protéger cette route qui est historique, ainsi que trois chênes centenaires. L'un de ces chênes a été pourtant abattu l'année dernière. Ce qui fait que les projets de modification du département de ce tronçon de route ont été bloqués.

Audition du 28 août

M. Pierre-André Gesseney, de l'Office cantonal de la mobilité

M. Gesseney souligne en préambule que le projet d'élargissement de la route du Grand-Lancy est plutôt du ressort du service des routes cantonales. L'intérêt de l'OCM est lié aux travaux qui seraient entrepris pour répondre à la volonté de faire passer les bus TPG entre la Praille et Bernex / Confignon. Cela prend d'autant plus d'importance que ce couloir rencontrera une gare de CEVA au Pont-Rouge. Une modification du premier tronçon a été tentée, à hauteur de l'école de Belle-Cour (en bas du parc du Château et des nouvelles constructions). Mais ce projet a été contesté auprès du Tribunal administratif. En effet, les bus ne peuvent pas croiser à certains endroits. Dans la mesure où ledit projet a été contesté, une réalisation provisoire est en débat pour satisfaire les besoins les plus urgents des nouveaux habitants. Comme les pistes cyclables ont été sorties du projet contesté, il pourrait par conséquent satisfaire au moins le passage des bus. C'est la raison pour laquelle l'OCM le préavise favorablement tout en étant conscient que l'ensemble du tronçon présente des difficultés qui sont tant de l'ordre du patrimoine que des propriétaires concernés, des arbres qu'il faudrait couper, etc.

L'OCM appelle de ses vœux un projet sur l'ensemble de la route mais il se rend compte des difficultés de réalisations engendrées par de multiples conflits d'intérêt. Pour l'ATE, par exemple, qui a fait opposition au premier projet, l'argument consistait à dire qu'il valait mieux ne pas faire d'aménagement du tout, plutôt que s'engager sur un seul tronçon.

La commune d'Onex a mandaté pour sa part la société Citec pour une étude de faisabilité d'un projet minimal mais elle a dû se rendre à l'évidence

qu'il nécessitait des acquisitions de terrains et des abattages. L'élargissement de la route dite de Monte-Carlo sera de toute manière une opération assez lourde. Concernant la proposition de mettre cette route en sens unique, l'OCM dit que dès l'instant où l'on parle de lignes de bus, il faut prévoir une circulation dans les deux sens.

Audition de l'ATE : 28 août

MM. Sami Kanaan, président, et Sébastien Chazaud, secrétaire de l'Association transports et environnement (ATE)

L'ATE est partenaire de l'Etat pour tout ce qui touche la mobilité, elle est associée aux consultations et débats. L'une de ses préoccupations est la sécurité routière. A cet égard, le canton de Genève a figuré parmi les lanternes rouges en Suisse, mais les choses sont en train d'évoluer et l'on constate une prise de conscience ainsi qu'une amélioration de la situation. L'axe de la route du Grand-Lancy est intéressant, il s'agit d'une route sinueuse, à virages, relativement étroite à certains endroits, qui fait partie de l'inventaire des voies historiques, soit l'une des plus anciennes voies de pénétration à Genève. Elle n'a donc pas été prévue pour un flux élevé de circulation. Dans les faits, il y a eu la construction de nouveaux logements d'habitation et une nouvelle école, mais force est de constater qu'il n'y a pas eu de vision à long terme et que l'aspect des flux a été oublié. La route n'a pas de trottoir, les gens ont tendance à rouler assez vite, la limitation à 50 km, étant quelque peu aléatoire et surtout, la visibilité n'est pas bonne. Les pétitionnaires parlent donc de choses raisonnables.

M. Chazaud souligne qu'il s'est rendu sur place avec les auteurs de la pétition. Il n'a pu que constater que leurs remarques étaient justes, un trottoir d'un seul côté, en mauvais état et de surcroît transpercé de poteaux électriques, un tournant devant l'école où camions et voitures rasant les murs, ce qui n'est guère rassurant pour des enfants. Il a été également frappé par les arrêts de bus, devant l'école, qui forment une espèce de cul-de-sac, empêchant toute visibilité.

En conclusion, M. Kanaan confirme **que l'ATE soutient les constats et les demandes des pétitionnaires. En milieu urbain, plus personne ne conteste le « kit école » (40 km/h inscrit sol, patrouilleurs scolaires, etc.).** Actuellement, la gendarmerie fait une opération spéciale pour la rentrée scolaire mais il faut aussi penser au reste de l'année, dans un endroit aussi délicat. Il faut également tenir compte de l'urbanisation future qui ne fera que renforcer les problèmes. On pourrait même envisager une zone 30 km/h afin de dissuader, notamment les camions, d'utiliser cet itinéraire.

L'opposition de l'ATE au projet concernant un **premier tronçon** était liée au constat que ledit projet avait plutôt pour but de favoriser le trafic dans ce secteur et ne tenait pas compte des besoins des habitants, en particulier dans l'amélioration de la sécurité. L'opposition avait donc pour but d'avoir un débat avec l'Etat et la commune, ce qui a été le cas, puisqu'un accord a été trouvé. L'Etat devait présenter une version modifiée qui est toujours attendue.

Audition du 4 septembre

M. Charles-Henri Duboux, chef du service des routes cantonales du DCTI

M. Duboux indique que l'aménagement de la route cantonale du Grand-Lancy a fait l'objet de nombreux projets controversés. Le premier a été retiré, puis le suivant a fait l'objet d'une procédure de recours auprès du Tribunal administratif, toujours en cours. Il ajoute que la commune d'Onex a demandé que le projet soit plus modeste et le projet a été adapté en conséquence : d'un côté de la route, le trottoir sera confortablement large, de l'autre, plus étroit.

M. Duboux note qu'il a reçu des courriers de la commune sur le fait que le trottoir actuel est dangereux car trop étroit. Il précise que le département ne souhaite pas engager des travaux en phase d'instruction, ce qui pourrait laisser croire aux opposants que l'on commence à réaliser le projet contre lequel ils ont recouru. Il souligne que le département est conscient qu'il faut améliorer la situation.

Il ajoute que la direction de l'aménagement du territoire a un projet d'aménagement de la route du Grand-Lancy dans son ensemble. Il précise que ce projet a été estimé à environ 10 millions il y a plusieurs années et demanderait des emprises conséquentes et des abattages. Il signale que ce projet sera revu à la baisse.

Discussion

Les commissaires sont plutôt surpris de voir les complications pour sécuriser ce tronçon de route, pour être précis, de trottoir, pour assurer les allées et venues des petits élèves à l'école. Faut-il attendre un accident grave pour réagir ?

Tout comme la commission s'inquiète et regrette de constater qu'au moment des autorisations de construire de cette école, les problèmes de sécurité liés aux accès sur la route du Grand-Lancy n'aient pas été mieux pris en compte.

Deux services de l'Etat se renvoient un peu la balle en disant qu'ils ne peuvent entamer des modifications n'obtenant pas les autorisations de construire et que la décision, non encore rendue, du Tribunal administratif concernant le recours bloque les travaux.

Alors que la commune et les riverains souhaitent vraiment que des mesures soient prises pour diminuer les dangers du trafic le long des accès à cette école.

Et de son côté l'ATE, malgré son recours, confirme qu'il y a un vrai danger pour les enfants et qu'il faut prendre des mesures de sécurité. Son recours était plutôt pour que l'Etat entame un dialogue avec la commune. Ce qui avait été le cas et que l'Etat devait présenter une version modifiée qui est toujours attendue...

Mais, entre des projets à 10 millions qui prendront des années et ne rien faire, il y a un juste milieu qui serait d'adopter des solutions transitoires qui pourraient éviter un accident gravissime...

La Commission des pétitions propose aussi que, dans un futur immédiat, l'Etat prenne des mesures provisoires, notamment :

La mise en place d'un kit-école, qui consiste en des mesures de ralentissement du trafic.

La limitation à 40 km/h aux alentours de l'école.

La mise en terre des poteaux électriques, ce qui faciliterait le passage des piétons,

La mise en place de barrières le long du trottoir où il y a le plus de danger dû à un manque de visibilité ou d'étroitesse.

En conclusion, la commission estime très urgent que l'Etat prenne des mesures de sécurisation sur ce tronçon, même provisoires, en attendant un possible projet d'aménagement sur toute la route du Grand-Lancy ou la décision du Tribunal administratif pour pouvoir obtenir les autorisations de construire.

Aussi la Commission des pétitions à l'unanimité propose de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1570)

pour une sécurisation du trottoir de la route du Grand-Lancy

Voici déjà trois ans que l'école de Belle-Cour a ouvert ses portes, et force est de constater que la sécurité sur les 500 mètres du chemin d'école, du bas de la route du Grand-Lancy (à partir du chemin du Clos-du-Midi) jusqu'à l'école Belle-Cour, n'est pas assurée.

Aujourd'hui, en tant qu'usagers et parents, nous constatons que quatre fois par jour nos enfants sont exposés aux situations particulièrement dangereuses suivantes :

- Le trottoir extrêmement étroit ne permet pas de tenir un enfant par la main, de rouler convenablement avec une poussette et de croiser des piétons sans descendre du trottoir, il ne répond pas aux directives cantonales.
- La vétusté du trottoir engendre un risque élevé de chutes et de faux pas. En effet, à certains endroits le trottoir est déformé par des racines, à d'autres il n'a pas été remis en état suite à des travaux, sans compter l'impraticabilité de ce parcours en cas de gel et de neige.
- A de nombreux endroits, le trottoir disparaît, étant donné que plusieurs chemins et propriétés débouchent sur la route du Grand-Lancy. Par conséquent, les enfants dévient sur la route sans s'en rendre compte.
- La route cantonale du Grand-Lancy est limitée à 50 km/h. Cette limitation n'est souvent pas respectée. De plus, aux abords de l'école, la vitesse n'est pas limitée à 40 km/h comme c'est souvent le cas dans d'autres écoles du canton.
- Le bus 43 qui s'arrête quasiment devant l'école rend la visibilité nulle pour les piétons et les voitures. En l'état actuel il est un réel danger pour les écoliers. De plus, lorsque le bus se rend direction Loëx Hôpital, il roule vite et rase les piétons. Lorsqu'il tourne dans le chemin Charles-Borgeaud, il empiète souvent sur le trottoir pour pouvoir prendre son virage.

Pour toutes ces raisons, nous formulons par le biais de cette pétition la demande de la mise en conformité du trottoir selon les normes en vigueur, sécurisant le trajet des enfants et la limitation à 40 km/h aux abords de l'école.

N.B. : 450 signatures

M. Yves Brasier

7, chemin du Clos-du-Midi, 1212 Grand-Lancy